

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 7 DECEMBRE 2017**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA (*à partir de 20h50*), Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Thérèse LEROUX, Bernard FILLEUL, Raymond BOUSSARDON, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Thierry ROUYER, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Olivier LEONHARDT, Celso LIBANIO COUTINHO (*jusqu'à 23h40*), Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE (*jusqu'à 23h40*), Danielle VADROT, Philippe ROGER, Jean POUCH, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD (*jusqu'à 22h35*), Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT, Philippe DUDIOT, Patrice LAFAGE, Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER, Martine BRAQUET, Annie LECLERC, Didier RAJOBSON, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mesdames et Messieurs Frédéric PETITTA (*pouvoir M. LEONHARDT jusqu'à 20h50*), Claude BOUTIN (*pouvoir M. RABJOBSON*), Philippe LE FOL (*pouvoir M. ZUNINO*), Brahim OUAREM (*pouvoir M. AMRANE jusqu'à 23h40*), Cécile BESNARD (*pouvoir M. JOUIN à partir de 22h35*), Noémie HAZOUT (*pouvoir M. LAFAGE*), Christian KERVAZO (*pouvoir M. SANTIN*), Véronique MAYEUR (*pouvoir M. SPROTTI*).

**Excusés :**

Mesdames et Messieurs Gaël FOUILLEUL, Bernard DECAUX, Jocelyne GARRIC, Gilles MARSOLLAS, Claude BOISSIERES, Célia LEGENTY.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h40

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Didier RAJOBSON, nouveau Conseiller Communautaire de Fleury Mérogis, suite à la démission de M. Jean-Marc FRESIL.

L'ordre du jour est approuvé.

### 1. Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire de Fleury Mérogis suite à la démission de Monsieur Jean-Marc FRESIL

➤ **DECLARE INSTALLE** Monsieur Didier RAJOBSON, de Fleury Mérogis, au sein du Conseil Communautaire.

### Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

### 2. Composition des commissions de travail de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **DESIGNE** les conseillers communautaires au sein des commissions de travail :

Commission	Intitulé	Vice-Président(e)s	Conseillers communautaires
1	Action Sociale / Petite enfance Sports	Raymond BOUSSARDON Gilles LELU	Annie LECLERC (SGLA)- Jacqueline DIARD (SGDB)- Michel PELTIER (BSO)
2	Aménagement du Territoire / Urbanisme Emploi / Commerce de proximité /Tourisme Développement économique et Artisanat	Georges JOUBERT Christian BERAUD Frédéric PETITTA	Jean POUCH (SGDB)- Gaël FOUILLEUL (SGDB)- Didier JOIN (BSO)- Bernard DECAUX (BSO)- Joseph DELPIC (St-Michel)- Martine THOMPSON (Longpont)
3	Culture Patrimoine culturel et établissements d'enseignement artistique	Marjolaine RAUZE Jean-Michel GIRAUDEAU	Celso LIBANIO COUTINHO (SGDB)- Isabelle PERDEREAU (BSO)
4	Finances Schéma de mutualisation	Nicolas MEARY Claude BOUTIN	Philippe ROGER (SGDB)
5	Patrimoine (Bâtiments / Voirie/ Accessibilité) Eclairage public / Signalisation tricolore Numérique	Bernard ZUNINO Philippe LEFOL Thérèse LEROUX	Véronique MAYEUR (Breuillet)- Maria DE JESUS CARLOS (SGDB)- Célia LEGENTY (Fleury)- Patrice LAFAGE (Morsang)
6	Transports et déplacements Circulations douces	Bernard SPROTTI Gérard MARCONNET	Sophie RIGAUULT (St-Michel)- Olivier LEONHARDT (SGDB)- Cécile BESNARD (BSO)- Jocelyne GARRIC (BSO)- Pascal FOURNIER (Arpajon)- Jean-Michel BRUN (Morsang)
7	Assainissement et Eau / Défense incendie	Bernard FILLEUL	Christian KERVAZO (SGLA)- Danièle VADROT (SGDB)- Claude BOISSIERES (St-Michel)- Marion LENFANT (Morsang)
8	Habitat/ Politique de la Ville/ Gens du voyage Coordination des actions de prévention et de sécurité / Accès au droit	François CHOLLEY Norbert SANTIN	Farid AMRANE (SGDB)- Christiane LECOUSTEY (BSO)- Martine BRAQUET (Arpajon)-Irmgard ASTIER (St-Michel)- Noémie HAZOUT (Morsang)- Gilles MARSOLLAS (Morsang)
9	Développement durable Agriculture / Espaces naturels Valorisation des déchets	Alain LAMOUR Thierry ROUYER Sylvain TANGUY	Véronique DABADIE (Villemoisson)- Brahim OUAREM (SGDB)- Christian SOUBRA (St-Michel)- Philippe DUDIOT (Morsang)- Didier RAJOBSON (Fleury)

### 3. Désignation de nouveaux Conseillers Communautaires et représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein des commissions, syndicats et autres organismes

➤ **DESIGNE** Monsieur Claude BOUTIN, 15<sup>ème</sup> Vice-Président, en remplacement de Monsieur David DERROUET, au sein des commissions et autres organismes suivants :

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Conseil d'Administration de la Régie Publique de l'Eau
- Représentant de Cœur d'Essonne Agglomération à la SA HLM Résidence Logement des Fonctionnaires

➤ **DESIGNE** Monsieur Richard JOLY (conseiller municipal de Fleury) en remplacement de Monsieur David DERROUET, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au SIVOA (délégué suppléant).

- **DESIGNE** Monsieur Bernard SPROTTI, Vice-Président en charge des Transports et Déplacements, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat Mixte RN20, en remplacement de David DERROUET.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles LELU au sein de la commission de Concession d'Aménagement, en remplacement d'Eric BRAIVE, Président de droit de ladite commission.
- **DESIGNE** Monsieur Philippe DUDIOT, en remplacement de Monsieur David AMMAR, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM (délégué titulaire).
- **DESIGNE** Monsieur JEAN BERTHOU (conseiller municipal de Morsang) en remplacement de Monsieur David AMMAR, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au SIVOA (délégué suppléant)
- **DESIGNE** Monsieur FRANCK BIENCOURT (conseiller municipal du Plessis-Pâté), en remplacement de Monsieur Jean Paul SIRVENTE, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au SIVOA (délégué suppléant).
- **PRECISE** que Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Conseiller Communautaire, est maintenu dans sa désignation au sein des syndicats et organismes suivants :
  - Syndicat Mixte Paris Métropole
  - Syndicat Mixte RN20
  - SORGEM
  - SPL
  - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Deux Vallées
- **PRECISE** que Monsieur Eric BRAIVE, Président de Cœur d'Essonne Agglomération, est maintenu dans sa désignation au sein des syndicats et organismes suivants :
  - Conseil d'Administration de la Régie Publique de l'Eau
  - Syndicat Mixte RN20
  - SIVOA
  - SPL
  - SEMARDEL

#### **4. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2017**

#### **5. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président**

##### **2017/050**

Convention de mise à disposition de la piscine à Saint-Michel-sur-Orge, avec la mairie de Saint-Michel-sur-Orge à l'attention des centres de loisirs maternels et élémentaires, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

##### **2017/093**

Cession des véhicules Renault VSAP immatriculé 529 DFR 91 et Renault CAM immatriculé 943 DRY 91, à la société S.A.M.L. Fayat group (*Montant : 5 000,00 € TTC*)

##### **2017/124**

Convention de mise à disposition du stade François Faillu à Egly, avec la mairie d'Arpajon à l'attention de l'école élémentaire Victor Hugo, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

##### **2017/154**

Convention fixant les modalités de réalisation et d'entretien d'ouvrages dans le cadre du réaménagement de la place Aimé et Marie Geoffroy à Morsang-sur-Orge, avec les propriétaires des parcelles concernées (*Sans incidence financière*)

##### **2017/200**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'association Initiative Essonne pour son action de soutien aux créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises en croissance d'activités situés sur le territoire des communes membres de Cœur d'Essonne (*Montant : 5 000,00 €*)

##### **2017/212**

Convention de formation « Formation pédagogique : Contrôle de la délégation des services publics », avec l'organisme Office Internationale de l'Eau, à l'attention d'un agent du service assainissement (*Montant : 1 987,20 € TTC / durée : 5 jours*)

##### **2017/213**

Conventions de mise à disposition de personnel avec les communes de Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix, La Norville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Leuville-sur-Orge et Brétigny-sur-Orge pour l'encaissement de la participation des familles à la carte Scol'R pour l'année scolaire 2017-2018 (*A titre gracieux*)

##### **2017/253**

Marché relatif à l'accompagnement en marketing et conception/ réalisation du stand de cœur Essonne Agglomération dans le cadre du SIMI 2017, avec le groupement Paul MORGAN (Mandataire) / ARCHIPTERE SAS (*Montant global et forfaitaire : 69 790,00 € HT soit 18 700,00 € HT pour la phase 1 « accompagnement en marketing et communication », 49 200,00 € HT pour la phase 2 « conception et réalisation du stand » et 1 890,00 € HT pour la phase 3 « exploitation des contacts » / Durée : jusqu'au 31 mars 2018*)

##### **2017/264**

Convention de mise à disposition d'un Backlot sur la base aérienne 217, comprenant deux hectares de terrains extérieurs, du bâtiment AER 3, des deux tiers du rez-de-chaussée du bâtiment Hussonot, du bâtiment Richet (hangar et bureaux) et d'un algeco, avec la société « MANDARIN PRODUCTION », permettant la construction de décors et le tournage du film « Vidocq » en extérieur du 17 juillet au 30 novembre 2017 (*Montant de la redevance 150 000,00 € HT*)

**2017/266**

Protocole d'accord avec un administré suite au litige relatif à la conformité des installations d'assainissement pour effectuer les travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées (*Montant des travaux 7 004,80 € soit 5 951,08 € remboursé par l'assurance et reste 1 050,72 € de franchise à la charge de l'agglomération*)

**2017/269**

Convention avec l'UGAP relative aux prestations récurrentes et complémentaires de sécurité humaine et de télésurveillance sur des sites sensibles et non sensibles et des fournitures associées, afin de sécuriser la base aérienne 217 (*Montant annuel 83 931,84 € HT / Durée : 2 ans*)

**2017/271**

Contrats et conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours de la saison 2017-2018 (*Montant n'excédant pas 10 000,00 €*)

**2017/272**

Contrats relatifs à la programmation du Centre d'art contemporain de Brétigny au cours du dernier semestre 2017 (*Montant n'excédant pas 25 000,00 €*)

**2017/277**

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin à la Norville, avec le Tennis Club Arpajon, l'Athlétic Club Arpajonnais, le Racing Club Arpajonnais, l'Association Municipale des Sports et des Loisirs de la Norville, le Club Loisirs Jogging VTT, les Foulées Breuilletoises, l'Union Sportive de Marolles – section athlétisme et les Associations Sportives des collèges Albert Camus et Jean Moulin à La Norville, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/278**

Convention de mise à disposition du stade Gaston Cornu à Saint-Germain-lès-Arpajon, avec l'Association Sportive de Saint-Germain-lès-Arpajon (ASSGA) – section football, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/279**

Conventions de mise à disposition du stade François Faillu à Egly, avec l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise (ESRA) – section rugby et le Racing Club Arpajonnais, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/280**

Conventions de mise à disposition du stade de l'Orangerie à Ollainville, avec l'Association Sportive d'Ollainville – section foot et le Tennis Club d'Ollainville, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/281**

Conventions de mise à disposition du gymnase Lucien Allais à La Norville, avec l'Association Sportive d'Egry – section Handball, l'Association Sportive de Saint-Germain-lès-Arpajon (ASSGA) – sections Handball et gymnastique, la Mairie d'Avrainville, le Boxing Club Arpajonnais, l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise (ESRA) – section volley-ball, l'Athlétic Club Arpajonnais et les Associations Sportives des collèges Albert Camus et Jean Moulin à La Norville, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/282**

Conventions de mise à disposition du gymnase Cornuel à Lardy, avec l'Amicale des Sports et Loisirs Janville Lardy (ASLJL) – sections gymnastique rythmique et volley-ball, l'Association Sportive de Saint-Germain-lès-Arpajon (ASSGA) – section escalade, l'Association Tennis Pâté de Lardy Fitness, Juine Association de Danse de Loisir et Sportive (JADSL), la Maison des Jeunes et de la Culture et le Comité d'entreprise de Renault, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/283**

Conventions de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel, avec les associations Culture sans frontière, Gym Forme Détente et Tourbillons, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/286**

Contrat de prêt à usage avec Monsieur Laurent MARBOT, de la parcelle cadastrée OD 1285 sur la commune du Plessis-Pâté de l'ex base aérienne 217, pour entretenir et préparer les terres respectant la réglementation française en matière d'agriculture biologique afin de permettre une exploitation dès 2018 (*A titre gracieux / Durée : 5 mois*)

**2017/287**

Rectification de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'Elaboration du SCOT de Cœur d'Essonne Agglomération, avec la société CITADIA CONSEIL, afin de préciser que l'attributaire dudit accord-cadre est un groupement d'entreprises CITADIA CONSEIL (mandataire) - EVEN CONSEIL – AIRE PUBLIQUE - LLC et ASSOCIES (co-traitants) (*Le montant et délais du marché restent et demeurent inchangés*)

**2017/290**

Marché subséquent de travaux relatif au programme voirie 2017 pour la commune de Brétigny-sur-Orge, avec la société EUROVIA (*Montant compris entre 0 € HT minimum et 525 000,00 € HT maximum / Durée: 1 an*)

**2017/292**

Convention relative à la transmission des données infra communales 2016 sur l'occupation du parc locatif social dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement avec tous les bailleurs sociaux, afin de mettre en œuvre les orientations en matière d'attributions de logements sociaux sur le territoire intercommunal (*A titre gracieux*)

**2017/293**

Convention pour le financement du projet « Moi(s) sans tabac » réalisé en novembre 2017, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (*Montant de la subvention : 2 165,00 €*)

**2017/294**

Marché subséquent de travaux relatif au programme voirie 2017 pour la commune de Morsang-sur-Orge, avec le groupement TPS (Mandataire) / SATO (*Montant estimatif de 351 971,27 € HT/ Durée : 10 mois*)

**2017/295**

Conventions de mise à disposition du Bassin nautique à La Norville, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Diablotins Aquatiques et l'Association Sportive du collège Albert Camus à La Norville, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/296**

Conventions de mise à disposition de la Piscine des 3 Vallées à Breuillet, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Mousquetaires des Mers et le Canoë Kayak Club Arpajonnais, pour la saison 2017-2018 (*A titre gracieux*)

**2017/297**

Conventions de mise à disposition de la Piscine des 3 Vallées à Breuillet, avec la Retraite Sportive de Breuillet et la Retraite Sportive de la Région de Limours, pour la saison 2017-2018 (*Montant de mise à disposition MNS : 23,35 € / heure et montant location du bassin pour le club de la Région de Limours : 126,85 € / heure*)

**2017/299**

Avenant n°1 au marché relatif à la réalisation du Bilan Carbone® patrimoine, services et territoire de Cœur d'Essonne Agglomération avec mise en œuvre d'une concertation territoriale et élaboration de préconisations de réduction opérationnelles, avec la société ALTEREA, afin de prolonger la durée du marché de 4 mois, soit une date d'échéance fixée au 08/03/2018 (*Sans incidence financière*)

**2017/300**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies

**2017/305**

Marché relatif à l'acquisition de matériels de scène pour les théâtres communautaires, avec la société ACAD équipement (*Montant global et forfaitaire de 22 855,10 € HT pour le lot 1 « Matériel d'éclairage », 6 660,68 € HT pour le lot 2 « Matériel de scène » et 4 137,50 € HT pour le lot 3 « Matériel audio » / Durée : 3 mois*)

**2017/308**

Contrat d'objectifs pour l'exercice 2017 avec l'association Esprit d'Artiste pour la démonstration d'un Art «La Danse Urbaine et Populaire» dans le cadre de la soirée de restitution de l'Agglo'Olympics 2017, le 20 octobre 2017 au Centre Culturel Baschet à Saint-Michel-sur-Orge (*Montant global et forfaitaire de 2 000,00€ TTC*)

**2017/309**

Convention avec la Société d'Economie Mixte SORGEM dans le cadre de sa participation aux frais afférents au stand du SIMI 2017, les 6, 7 et 8 décembre 2017 (*Montant forfaitaire : 10 000,00 € au titre de son hébergement*)

**2017/310**

Convention avec la SPL « Val d'Orge 91 » - Francilienne Sud Aménagement dans le cadre de sa participation aux frais afférents au stand du SIMI 2017, les 6, 7 et 8 décembre 2017 (*Montant forfaitaire : 1 000,00 € au titre de son hébergement*)

**2017/313**

Modification de contrat n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement multi-accueil à Saint-Germain-Lès-Arpajon et d'un relai assistantes maternelles, avec le groupement NOEL CARAT ARCHITECTE (mandataire) / BETOM INGENIERIE / CAP TERRE / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIE, portant le montant du marché de 329 118,75 € HT à 337 114,76 € HT soit une plus-value de 2,43% du marché initial afin de fixer le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre, de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et de prendre en compte la nouvelle répartition des honoraires

**2017/315**

Candidature de l'Agglomération à l'appel à manifestation d'intérêt Programme d'investissements d'avenir, action « Territoire d'innovation et de grande ambition » autour du projet de lotissement agricole de la Base en coopération avec Fermes d'avenir auprès de la Caisse des Dépôts et au Commissariat général à l'investissement

**2017/317**

Convention de formation « Stage de révision CAEP MNS » avec l'organisme CREPS d'Ile de France, à l'attention d'un agent du service des sports (*Montant : 215,00 € TTC / Durée : 3 jours*)

**2017/318**

Convention de formation « Licence Professionnelle Chargé(e) de communication des Collectivités territoriales et des Associations » avec l'organisme GRETA METEHOR, à l'attention d'un agent du service communication (*Montant : 6 800,00 € TTC / Durée : de septembre 2017 à septembre 2018*)

**2017/321**

Convention de formation CIVIL NET RH INTRANET « Dossier administratif de l'agent et Organigramme » et « Gestion de la paie » avec l'organisme CIRIL à l'attention d'un agent du service du personnel (*Montant : 2 251,50 € TTC / durée : 6 jours*)

**2017/325**

Transfert à Cœur d'Essonne Agglomération du contrat de prêt « assainissement » consenti par le CREDIT MUTUEL à la ville d'ARPAJON pour un montant de 480 000,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (*Montant initial : 600 000,00 € / Taux fixe : 3,40% / Durée: terme au 31 décembre 2028*)

**2017/326**

Transfert à Cœur d'Essonne Agglomération du contrat de prêt « assainissement » consenti par le CREDIT AGRICOLE à la ville de CHEPTAINVILLE pour un montant de 113 733,49 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (*Montant initial : 150 000,00 € / Taux fixe : 1,77% / Durée : 15 ans - terme au 1<sup>er</sup> mai 2027*)

**2017/327**

Transfert à Cœur d'Essonne Agglomération du contrat de prêt « assainissement » consenti par le CREDIT AGRICOLE à la ville de LA NORVILLE pour un montant de 54 868,25 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (*Montant initial : 70 000,00 € / Taux fixe : 3,27% / Durée: 15 ans - terme au 27 décembre 2027*)

**2017/328**

Avenant n°1 du marché relatif aux travaux d'extension du centre technique communautaire à Saint-Michel-sur-Orge au lot n°2 : « Terrassement, Gros œuvre, maçonnerie », avec la société STB portant le montant du marché de 168 490,95 € HT à 177 740,95 € HT soit une plus-value de 5,48% du marché initial afin de prendre en compte des travaux supplémentaires

**2017/329**

Convention avec la Croix-Rouge française dans le cadre de la campagne « Parcours du Cœur / Octobre Rose » pour mettre en place un dispositif prévisionnel de secours, le 14 octobre 2017 au Lac du Carouge à Brétigny-sur-Orge (*Montant : 132,00 €*)

**2017/330**

Convention de mise à disposition de la piste principale (hors pointe nord) de la Base, avec l'association "Ensemble contre l'insécurité routière", afin d'organiser un événementiel autour de la sécurité routière les 22 et 23 septembre 2017 (*A titre gracieux*)

**2017/332**

Demande de financement auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Espace Info Energie en 2018, à hauteur de 32 645,15 €, selon le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 38 574,92 € engageant 5 929,77 € de fonds propres communautaires

**2017/333**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour le renouvellement d'aide à la permanence artistique et culturelle 2017/2018 (*Montant : 69 000,00 €*)

**2017/335**

Avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture de produits d'entretien, de matériels de ménage et accessoires d'hygiène au Lot n° 1 : « Produits d'entretien », avec la société DAUGERON afin de substituer un nouvel indice de révision de prix (*Le montant et délais du marché restent et demeurent inchangés*)

**2017/336**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de la Fontaine de l'Orme et de la Place Jules Ferry à Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montants : 17 864,00 € HT pour la mission de base et 4 500,00 € HT pour la mission complémentaire pour la rue de la Fontaine de l'Orme et 12 000,00 € HT pour la mission complémentaire pour la Place Jules Ferry / Durée : 4 mois pour la phase de conception et 3 mois pour la phase de réalisation*)

**2017/337**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif au diagnostic pour la Voie des Roches à Longpont-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montant : 7 500,00 € HT / Durée : 12 semaines*)

**2017/338**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre la gare de Brétigny-sur-Orge et l'Institut de Recherches Biomédical des Armées, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montants : 17 900,12 € HT pour la mission de base et 1 102,22 € HT pour la mission OPC / Durée : 6 semaines pour la phase de conception et 15 semaines pour la phase de réalisation*)

**2017/354**

Contrat de prêt avec la BANQUE POSTALE - Budget principal (*Montant : 9 000 000,00 € / Objet : investissement 2017 / Taux fixe : 1,72% / Durée : 20 ans et 1 mois*)

**2017/355**

Contrat de prêt avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Budget principal pour les travaux de voirie (*Montant : 4 175 385,00 € / Taux fixe : 1,74% / Durée : 20 ans*)

**2017/356**

Contrat de prêt avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Budget principal pour la valorisation des déchets 7 décembre 2017 (*Montant : 901,00 €*)

**13 contrats dans le secteur de la Petite enfance**

Contrat pour deux représentations du spectacle « LE VOYAGE DE REINETTE » par le Centre de Création et de Diffusion Musicales (C.C.D.M.), à l'Espace Concorde à Arpajon, le 21 novembre 2017, à l'attention de la crèche familiale d'Arpajon (*Montant : 900,00€ TTC*)

Convention d'intervention avec l'entreprise Nos bébés à portée de mains, pour deux séances de 8 ateliers d'initiation à la communication gestuelle associée à la parole (par les signes issus de la langue des signes française) pour quatre groupes de 5 assistantes maternelles et les enfants des relais d'assistantes maternelles d'Egly et d'Ollainville, les 9, 16, 30 novembre et 14 décembre 2017 à Egly et les 14, 17, 28 novembre et 15 décembre 2017 à Ollainville (*Montant global de 717,60 €*)

Contrat d'intervention avec la compagnie ADL Productions, pour l'organisation de quatre séances d'atelier musical, à l'attention du personnel et des enfants du Relais Assistantes Maternelles de Breuillet, pour novembre 2017 (*Montant global de 506,40 €*)

Convention d'intervention avec Carole GRIVEL, psychologue, pour l'organisation de deux conférences « Grandir entre 2 cultures » le 4 octobre 2017 et « Jeux de filles/jeux de Garçons » le 3 novembre 2017, à l'attention du service petite enfance, (*Montant : 600,00 €*)

Contrat d'intervention avec Ecoutanik, pour deux représentations du spectacle « Raconte-tapis et Tissus d'Histoires » à l'attention des enfants du Relais Assistantes Maternelles de Cheptainville, Avrainville, Guibeville et Marolles-en-Hurepoix, le 30 novembre 2017, à la salle du Mille Club à Marolles-en-Hurepoix (*Montant : 350,00 €*)

Contrat de vente avec l'association Tralalaire, pour la représentation du spectacle « Le Noël de la banquise » à l'attention des enfants de la halte-garderie d'Egly, le 4 décembre 2017 (*Montant : 816,00 €*)

Contrat d'intervention avec Carole GRIVEL, psychologue, pour l'organisation d'un groupe de parole assistante maternelle, le 21 décembre 2017 à la crèche familiale d'Egly (*Montant : 210,00 €*)

Contrat d'intervention avec Mélinda CAUMON, psychologue clinicienne, pour l'organisation d'un atelier supervisions d'équipes accueillantes en Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP), le 18 décembre 2017 à l'attention des accueillantes du LAEP (*Montant : 230,00 €*)

Contrat d'intervention avec Valérie ESCLAPEZ, psychomotricienne, pour l'organisation d'un groupe de parole autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap, le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à l'attention du service petite enfance (*Montant : 150,00 €*)

Contrat d'intervention avec Dominique OLLIVIER, sage-femme libérale, pour une formation auprès des assistantes maternelles sur les postures et confort du dos, le 9 décembre 2017 au Relais d'Assistants Maternelles de Cheptainville (*Montant : 210,00 €*)

### **3 contrats d'animations à la médiathèque Jacques Brel et la bibliothèque François Mauriac à Sainte-Geneviève-des-Bois :**

Convention d'intervention avec Mashup Studio SAS, pour l'animation d'un atelier Mashup Table, le 25 octobre 2017 (*Montant : 504,00 €*)

Contrat de cession avec la société TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle « Contes divers et variés », le 9 décembre 2017 (*Montant : 664,65 €*)

Convention d'intervention avec l'auteur Rémi MATHIS, dans le cadre de la semaine du numérique « Wikipédia vu de l'intérieur », le 21 octobre 2017 (*Montant : 500,00 €*)

### **3 contrats d'animations à la bibliothèque Maria Socard-Bocquet et au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpaion :**

Contrat de prestation avec Sandra SERRANO, pour animer deux ateliers d'arts plastiques, les 4 et 8 novembre 2017 (*Montant : 500,00 €*)

Contrat de prestation avec Florie SAINT-VAL, pour animer deux ateliers de création d'illustration autour de l'œuvre « Toc-Toc Ville », les 9 décembre 2017 et 6 janvier 2018 (*Montant : 700,00 €*)

Contrat de cession avec l'association APPHi, pour l'animation de deux ateliers de pratique philosophique avec un public adolescent, le 10 novembre 2017 (*Montant : 350,00 €*)

#### **1 contrat d'animation à la médiathèque Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :**

Contrat d'intervention avec Catherine DELAME, pour la représentation de "Raconte-tapis et Orgue de barbarie", les 14 et 23 décembre 2017 (*Montant : 400,00 €*)

#### **1 contrat d'animation à la médiathèque Alexandre Dumas au Plessis-Pâté :**

Contrat de cession avec l'association Le Téalralala, pour la représentation du spectacle "Ma Bibliothèque", le 7 octobre 2017 (*Montant : 633,00 €*)

#### **1 contrat d'animation à la médiathèque Jacques Prévert à Villiers-sur-Orge :**

Convention d'intervention avec l'entreprise Magic Brick, pour l'animation des deux ateliers tout publics les 9 et 16 décembre 2017, six ateliers avec le centre de loisirs les 11, 18 octobre, 8, 15 novembre et 6, 13 décembre 2017, une exposition photos « Le miniature à l'échelle des humains » du 4 au 23 décembre 2017 et une rencontre avec le public au cours de laquelle sera diffusée un making-of des ateliers tout public et des ateliers avec le centre de loisirs le 12 janvier 2018 (*Montant : 1 340,00 €*)

#### **1 contrat d'animation pour la médiathèque de Cheptainville :**

Contrat de cession avec la Compagnie du Chameau, pour la représentation du spectacle « Les contes de ma Babouchka », le 16 décembre 2017 (*Montant : 844,00 €*)

#### **1 contrat d'animation pour la médiathèque de Longpont-sur-Orge :**

Contrat d'intervention avec La Compagnie en Vrac, pour l'organisation d'animations et de stage à l'art du clown contemporain dans le cadre du festival « Les Garences en piste », avec Olivier Bour et Dominique Magnin, les 21 et 22 octobre 2017 (*Montant : 1 000,00 €*)

### **Les huit délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

#### **6. Modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération**

➤ **DECIDE** de modifier, conformément à la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la liste des compétences obligatoires comme suit :

- d'ajouter la compétence « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement* »,
- d'ajouter les « *terrains familiaux* » à la compétence « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil* ».

➤ **DECIDE** de modifier la liste des compétences optionnelles comme suit :

- d'ajouter la compétence « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »,

➤ **DECIDE** de modifier la liste des compétences facultatives comme suit :

- de supprimer la compétence « *aménagement de la vallée de l'Orge* » ; cette compétence étant désormais intégrée dans le cadre de la compétence « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement* »,
- de modifier la compétence « *la base aérienne 2017 (SIVU)* » en « *Orientation et soutien aux actions du SIVU* »,
- de modifier la compétence « *gestion poteaux incendie* » en « *service public de défense extérieure contre l'incendie* »,
- de modifier la compétence « *soutien aux actions culturelles des communes de Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* » en « *soutien aux actions culturelles suivantes* :
  - ✓ *La fête de la science et la sensibilisation à la culture scientifique,*
  - ✓ *Les champs de la Marionnette dans le cadre des actions de sensibilisation et des actions visant à en promouvoir la diffusion*
  - ✓ *Le salon du Livre de Jeunesse à Saint Germain lès Arpajon et les actions visant à promouvoir la lecture publique* »,
- d'ajouter la compétence « *Soutien aux actions sportives d'associations à rayonnement intercommunal* »,
- d'ajouter la compétence « *Organisation de manifestations exceptionnelles à l'échelle du territoire ayant pour objet la célébration d'une date ou d'un évènement particulier liés à la promotion de la vie culturelle et sportive* » »,
- d'ajouter la compétence « *Transport scolaire vers les piscines de Breuillet et La Norville pour les enfants des écoles primaires des villes de Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyère-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, la Norville, Marolles en Hurepoix, Ollainville et Saint Germain-lès-Arpajon* »,
- de modifier la compétence « *mise en réseau de la lecture publique* » en « *Mise en réseau informatique de la lecture publique sur le territoire par le biais de l'intégration d'un SIGB (système Intégré de Gestion des Bibliothèques), d'un catalogue commun, d'un portail web, d'un service de réservation, de prêt inter-bibliothèques, de mise à disposition de matériels et gestion technique et administrative des modalités de mise en réseau* »,
- de modifier la compétence « *prévention spécialisée* » comme suit « *Contribution aux actions de prévention spécialisée par le financement d'associations mandatées par le Département sur le territoire des communes d'Arpajon Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly , Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville et participations à la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Prévention Spécialisée* »,
- Concernant la compétence « *petite enfance* » :
  - Modifier le 3<sup>ème</sup> paragraphe comme suit : « *Construction, gestion et entretien des structures d'accueil de la petite enfance existantes et à créer sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Les-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles en Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville. Les structures existantes sont* :
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la halte-garderie d'Arpajon*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la crèche familiale d'Arpajon*
    - ✓ *Le bâtiment accueillant la crèche flocons-papillons d'Arpajon*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la halte-garderie de Breuillet*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la crèche familiale de Breuillet*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la crèche familiale d'Egly*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la halte-garderie d'Egly*
    - ✓ *Le bâtiment et le service de la halte-garderie de Marolles en Hurepoix*
    - ✓ *Le bâtiment et le service du multi-accueil d'Ollainville*
    - ✓ *Le bâtiment accueillant la crèche « les petites canailles » de Bruyères-le Chatel*
    - ✓ *Le multi-accueil de Cheptainville* ».
  - Ajouter un 4<sup>ème</sup> paragraphe comme suit : « *Gestion et animation d'un lieu d'accueil enfants-parents itinérant labellisé à la caisse d'allocations familiales de l'Essonne sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly , Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville,*
- de modifier la compétence « *Action sanitaire et sociale sur le territoire des communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly , Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* » comme suit : « *Accompagnement et soutien aux associations d'aide à la personne et aux porteurs de projets associatifs et solidaires sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly , Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* »,
- d'ajouter la compétence « *Missions associées à la GEMAPI* » : lutte contre la pollution, acquisition de terrains nécessaires à l'entretien ou à l'aménagement des cours d'eau et de leurs abords et qui peuvent être éventuellement ouvert au public, protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la

ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;

- d'ajouter la compétence « *Gestion des milieux naturels et accueil du public* » : préservation et la valorisation des milieux naturels, aménagement pour l'ouverture et l'accueil du public.

➤ **DIT** que la présente délibération une fois exécutoire sera transmise à l'ensemble des communes membres qui disposeront d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées. A défaut de délibération de leur part dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

## 7. Transformations de postes

### 8. Mise en place du service civique

➤ **DECIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

➤ **AUTORISE** le Président :

- A solliciter l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;

- à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tout document s'y rapportant.

- A ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité mensuelle complémentaire de 7.43% de l'indice brut 244 de la fonction publique (soit 107.58 € valeur 2017), au titre de la prise en charge des frais de nourriture, transport, équipement, logement des volontaires.

### 9. Décision modificative n° 1 – budget principal

➤ **ADOpte** la décision modificative 2017-1 du budget principal comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>- 2 912 550,16 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 483 230,68 €</b>

### 10. Attribution de compensation définitive

➤ **FIXE** le montant total de l'attribution de compensation positive de 2017 à **18 724 705,03 €** et l'attribution de compensation négative à **- 628 974,89 €**

➤ **DIT** que le montant de l'attribution de compensation 2017 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

	<b>AC 2017 provisoires</b>	<b>AC 2017 définitive</b>
Arpajon	833 151,86	663 689,72
Avrainville	397 930,56	382 125,38
Brétigny sur Orge	4 726 140,00	4 698 632,90
Breuillet	93 140,45	- 50 503,23
Bruyères le Chatel	99 330,77	29 733,31
Cheptainville	147 256,24	130 867,84
Egly	326 932,74	242 350,00
Fleury Mérogis	2 944 955,00	2 942 578,04
Guiberville	190 461,28	181 237,75
La Norville	74 110,28	- 1 610,20
Le Plessis Paté	1 653 379,00	1 653 379,00
Leuville sur Orge	80 322,00	80 322,00
Longpont sur Orge	246 351,00	246 351,00
Marolles en Hurepoix	1 236 361,54	1 192 526,14
Morsang sur Orge	- 572 744,00	- 572 744,00
Ollainville	1 244 433,41	1 165 002,83
Saint Germain les Arpajon	885 166,27	845 877,07
Saint Michel sur Orge	117 324,00	117 324,00
Sainte Geneviève des Bois	4 051 204,00	4 051 204,00
Villemoisson sur Orge	- 3 015,00	- 4 117,46
Villiers sur Orge	103 181,00	101 504,04
<b>A.C négatives</b>	<b>-575 759,00</b>	<b>-628 974,89</b>
<b>A.C positives</b>	<b>19 451 131,40</b>	<b>18 724 705,03</b>

### **11.Ouverture de crédits 2018 - Budget principal**

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1	1/4 des crédits du budget N-1
20	Immobilisations incorporelles	793 625,00	198 406,25
21	Immobilisations corporelles	29 504 719,00	7 376 179,75

et à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice 2017 par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme du 28 mars 2012.

### **12.Ouverture de crédits 2018 – Budget annexe BA 217**

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1	1/4 des crédits du budget N-1
20	Immobilisations incorporelles	2 927 000,00	731 750,00
21	Immobilisations corporelles	26 063 260,00	6 515 815,00

### **13.Ouverture de crédits 2018 – Budget annexe Assainissement**

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur le chapitre 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1	1/4 des crédits du budget N-1
21	Immobilisations corporelles	8 915 000,00	2 228 750,00

**La délibération suivante est adoptée par 49 voix, 2 abstentions (Madame BRAQUET et Monsieur BERAUD) et 1 contre (Monsieur FOURNIER).**

### **14.Indemnités de gestion et de conseil au receveur**

➤ **DECIDE** de ne plus verser l'indemnité de gestion et de conseil au receveur à compter de l'année 2017.

**La délibération suivante est adoptée par 40 voix, 3 abstentions (Madame THOMPSON et Messieurs LAMOUR et SOUBRA) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)**

### **15.Augmentation capital de la SORGEM**

➤ **APPROUVE** la proposition d'augmentation du capital social de la SORGEM en numéraire de 750 750 € (dont 264 264 € de valeur nominale) portant ainsi le capital social de 1 078 000 € à 1 342 264 € par l'émission de 3003 actions nouvelles au prix de souscription de 250 € réservée à :

- Cœur d'Essonne Agglomération à hauteur de 923 actions
- Groupe Plurial à hauteur de 900 actions
- Groupe Essia à hauteur de 1 180 actions

➤ **ACCEPTÉ** de porter le nombre de parts de CDEA à 4 700 actions (soit 30,81%).

➤ **ACCEPTÉ** d'acquérir 923 actions auprès de la SORGEM au tarif de 250 €, soit un total de 230 750 €.

➤ **APPROUVE** l'augmentation de capital par incorporation des réserves, du report à nouveau et des primes d'émission dans les comptes propres de la SORGEM d'une somme de 1 296 505 € portant le montant total du capital social à 2 638 769 € par augmentation de la valeur nominale des 15 253 actions de 88 € à 173 €.

➤ **APPROUVE** la modification des statuts de la SORGEM suite à la modification du capital social.

➤ **DEMANDE** à ses représentants à l'AG extraordinaire de la SORGEM de se prononcer favorablement sur ces augmentations de capital.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces décisions.

## **Les douze délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **16. Convention de reversement de la Taxe d'aménagement avec Plessis-Pâté, sur l'extension de la Tremblaie**

- **APPROUVE** le principe de reversement de la taxe d'aménagement, de la part de la commune de Plessis-Pâté à Cœur d'Essonne Agglomération, sur le périmètre de l'extension de la zone d'activité de la Tremblaie de compétence communautaire, dont les modalités et le périmètre sont fixées par la convention.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre de l'extension de la zone d'activité de la Tremblaie avec la Commune de Plessis-Pâté.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.
- **DIT** que ce principe sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les modalités définies par la convention.
- **PRECISE** que les reversements de la taxe d'aménagement seront imputés en recette au budget de la base aérienne.

### **17. Convention relative au service commun intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols**

- **APPROUVE** la convention relative au service commun intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols,
- **AUTORISE** le Président à conclure et signer les conventions avec les communes d'Arpajon, Avrainville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Leuville-sur-Orge, Ollainville, Plessis-Pâté, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **18. Budget annexe BA217 - Décision Modificative n°2**

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative N°2-2017 de la « Base aérienne 217 », arrêté à un montant de :
  - **Investissement** + 7 143 674,00 euros
  - **Fonctionnement** + 1 405,00 euros

### **19. Protocole d'accord pour la création d'un lieu de tournage extérieur cinéma - audiovisuel sur le site de l'ex BA217**

- **APPROUVE** le protocole d'accord avec Mandarin Production et le groupe TSF en vue de la création d'un lieu de tournage extérieur cinéma - audiovisuel sur le site de l'ex-Base aérienne 217.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération à signer le protocole d'accord et tous autres documents relatifs à cette affaire.

### **20. Viabilisation du secteur e-commerce situé dans l'ancienne BA217 - Convention de reversement entre la commune de Brétigny-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération**

- **APPROUVE** la convention de reversement de Cœur d'Essonne Agglomération à la commune de Brétigny-sur-Orge des coûts d'aménagement directement pris en charge par cette dernière sur le secteur e-commerce concernant l'extension du réseau électrique.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de reversement sur le périmètre e-commerce.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.
- **PRECISE** que les reversements sont imputés en dépense au budget de la base aérienne.

### **21. ZAC Lièvre d'Or à Saint Germain les Arpajon - Approbation de l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement**

- **APPROUVE** l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Lièvre d'Or à Saint Germain les Arpajon qui prévoit la prise en charge des coûts de dépollution à hauteur de 80 000€ maximum, répartis à part égal entre CDEA et la commune de Saint Germain les Arpajon, conformément

à l'article 5 de la convention financière de transfert de la ZAC du Lièvre d'Or de la commune de Saint germain les Arpajon à CDEA .

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Lièvre d'Or à Saint Germain les Arpajon, annexé à la présente délibération.

➤ **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **22.ZAC Lièvre d'Or – Avenant n°3 de prorogation de la garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne par Essonne Aménagement**

➤ **ACCORDE** la prorogation jusqu'au 18 janvier 2022 de la garantie de CDEA au titre du contrat de prêt, contracté auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, par Essonne Aménagement, d'un montant en principal de 2 300 000 euros (deux millions trois cent mille euros), destiné au financement de l'opération « Parc d'activités du Lièvre d'Or », avec la garantie : cautionnement solidaire et indivisible par CDEA à hauteur de 80 % du montant total du concours, soit pour un montant initial de 1 840 000 euros, en principal, plus intérêts, frais et accessoires, recueilli par acte séparé de l'exigibilité anticipé du prêt, prévue par la convention.

➤ **S'ENGAGE** au cas où Essonne Aménagement, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, aux échéances convenues, à effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande de la Caisse d'Epargne Ile-de-France adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts ni exiger que la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France discute au préalable avec Essonne Aménagement.

➤ **AUTORISE** le Président, à signer l'avenant n° 3 à venir au contrat de prêt entre la Caisse d'Epargne Ile-de-France et la SEM Essonne Aménagement.

➤ **HABILITE** le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et reçoit tout pouvoir à cet effet.

## **23.ZAC Lièvre d'Or – Approbation de la garantie de l'emprunt contracté auprès d'ARKEA par Essonne Aménagement**

➤ **ACCORDE** la garantie de CDEA jusqu'au 31 janvier 2023 au titre du contrat de prêt, contracté auprès de ARKEA, par Essonne Aménagement, d'un montant en principal de 2 100 000 euros (deux millions cent mille euros), destiné au financement de l'opération « ZAC du Lièvre d'Or », avec la garantie : cautionnement solidaire et indivisible par CDEA à hauteur de 80 % du montant total du concours, soit pour un montant initial de 1 680 000 euros, en principal, plus intérêts, frais et accessoires, recueilli par acte séparé de l'exigibilité anticipé du prêt, prévue à par la convention.

➤ **S'ENGAGE** au cas où Essonne Aménagement, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, aux échéances convenues, à effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande de ARKEA adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts ni exiger que ARKEA discute au préalable avec Essonne Aménagement.

➤ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt à venir entre ARKEA et la SEM Essonne Aménagement.

➤ **HABILITE** le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et reçoit tout pouvoir à cet effet.

## **24.ZAC Lièvre d'Or – Lancement de la modification du dossier de création et de la concertation préalable**

➤ **DECIDE** d'engager la modification du dossier de création de la ZAC du Lièvre d'Or permettant de faire évoluer le programme de l'opération.

➤ **DECIDE** de lancer la concertation auprès de la population, des associations locales et autres personnes compétentes sur le périmètre de la ZAC du Lièvre d'Or, durant toute la durée des études nécessaire à la modification du dossier de création, selon les modalités suivantes :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux.

- L'affichage, en Mairie de Saint germain les Arpajon et au siège de CDEA, de la délibération du Conseil Communautaire engageant la concertation préalable.

- La Mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie de Saint Germain les Arpajon et du siège de CDEA, d'un registre.

- Une présentation du site, du projet et de ses objectifs, au fur et à mesure de leur élaboration, sera mise à disposition du public en Mairie de Saint germain les Arpajon et au siège de CDEA.

- L'organisation d'au moins 1 réunion publique.

- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de CDEA et en Mairie de Saint germain les Arpajon pendant un mois à compter de sa publication.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **25.ZAC Buisson Rondeau – Lancement de la modification du dossier de création et de la concertation préalable**

- **DECIDE** d'engager la modification du dossier de création de la ZAC du Buisson Rondeau permettant de faire évoluer le programme de l'opération.
- **DECIDE** de lancer la concertation auprès de la population, des associations locales et autres personnes compétentes sur le périmètre de la ZAC du Buisson Rondeau, durant toute la durée des études nécessaire à la modification du dossier de création, selon les modalités suivantes :
  - La parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux.
  - L'affichage, en Mairie de Breuillet et au siège de CDEA, de la délibération du Conseil Communautaire engageant la concertation préalable.
  - La Mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie de Breuillet et du siège de CDEA, d'un registre.
  - Une présentation du site, du projet et de ses objectifs, au fur et à mesure de leur élaboration, sera mise à disposition du public en Mairie de Breuillet et au siège de CDEA.
  - L'organisation d'au moins 1 réunion publique.
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de CDEA et en Mairie de Breuillet pendant un mois à compter de sa publication.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **26.Prise en considération de l'opération d'aménagement « Secteur gare » à Marolles-en-Hurepoix – Délimitation des terrains affectés par le projet**

- **DECIDE** de prendre en considération l'opération d'aménagement « secteur Gare » à Marolles-en-Hurepoix, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 3° du code de l'urbanisme.
- **DECIDE** de délimiter les terrains affectés par ce projet, conformément au plan de périmètre annexé à la délibération.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à solliciter de la commune de Marolles-en-Hurepoix la mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer en annexe le périmètre de sursis à statuer relatif à l'opération d'aménagement.
- **DIT** que la délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Agglomération ainsi qu'en mairie de Marolles-en-Hurepoix, mention de cet affichage sera par ailleurs insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Ces formalités de publicités mentionneront le lieu où le dossier peut être consulté.
- **PRECISE** que le dossier peut être consulté au siège de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

## **27.Cession – Propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – parcelle cadastrée AN 25 d'une contenance d'environ 47 145m<sup>2</sup> – ZI des Ciroliers – Fleury-Mérogis**

- **DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée AN 25, d'une emprise d'environ 47 145m<sup>2</sup>, propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, sise ZI des Ciroliers, au prix de 70 Euros HT le m<sup>2</sup>, majoré de la TVA due en vigueur au jour de la signature de la vente, soit un montant total d'environ 3 300 150€ H.T.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à la vente de la parcelle, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 1 abstention (Monsieur SOUBRA).**

## **28.Modalités de transfert des Zones d'Activités Economiques du territoire à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la loi NOTRe**

- **PROPOSE** en l'absence de définition légale d'une ZAE, la mise en place d'un faisceau d'indices, proposés par l'ADCF, permettant de reconnaître une zone d'activité économique, à savoir :
  - sa création initiale est issue d'une initiative publique,
  - elle présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
  - elle regroupe plusieurs établissements ou entreprises

- elle est le fruit d'une opération d'aménagement
- **APPROUVE** la liste des zones d'activités économique de Cœur d'Essonne Agglomération jointe en annexe de la délibération.
- **APPROUVE** l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à l'aménagement, l'entretien, la gestion et à l'éventuelle requalification des zones d'activité économique du territoire.

**Les sept délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**29. Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »**

- **DECIDE** de définir comme étant d'intérêt communautaire :
  1. Impulser la stratégie commerciale communautaire, notamment dans le cadre du Contrat d'intérêt National Porte sud du Grand Paris,
  2. assurer une fonction ressources technique et administrative pour les communes organisées avec un manager de centre-ville en matière d'enseignes, de Règlement local de Publicité (RLP). Dans ce cadre proposer une charte pour la mise en cohérence du RLP à l'échelle du territoire de l'agglomération,
  3. Assurer un soutien administratif et technique aux actions d'animations commerciales de rayonnement intercommunal

**30. Acquisition d'un terrain cadastré AC 86 sur la commune de Villiers-sur-Orge en vue d'aménager une coulée verte sur un espace naturel sensible**

- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à acquérir auprès des propriétaires (Mme FORÊT) la parcelle cadastrée AC 86, sise à Villiers-sur-Orge (91700), d'une emprise d'environ 923 m<sup>2</sup> au prix de 7384 € soit 8€/m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent à l'acquisition de la parcelle objet de la présente.

**31. Acquisition d'un terrain cadastré AC 93 sur la commune de Villiers-sur-Orge en vue d'aménager une coulée verte sur un espace naturel sensible**

- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à acquérir auprès des propriétaires (M. BURET et Mme MOREZ ou leurs descendants) la parcelle cadastrée AC 93, sise à Villiers-sur-Orge (91700), d'une emprise d'environ 1 448 m<sup>2</sup> au prix de 11 584 € soit 8€/m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent à l'acquisition de la parcelle objet de la présente.

**32. Actualisation de la composition du Conseil de Développement**

- **DECIDE** d'actualiser la composition du Conseil de Développement,
- **CONSERVE** les quatre collèges constituant la composition du conseil de développement : le collège des élus municipaux, le collège des institutions et des organismes, le collège des personnalités qualifiées, des professionnels et des syndicats et le collège des représentants associatifs et de la société civile,

**33. Bilan annuel espace Infos Energie**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2017 de l'Espace Info Energie.

**34. Rapports annuels 2016 relatifs à la compétence prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Territoire historique de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour 2016.
- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.
- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel d'activité 2016 du SICTOM de l'Hurepoix, mais s'oppose aux éléments concernant la demande indemnitaire liée au retrait de Cœur d'Essonne Agglomération de ce syndicat.
- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel d'activité 2016 et du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM).
- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel du mandataire – Exercice 2016 de la SEMARDEL.

### **35. Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM/SICTOM du Hurepoix au 1er janvier 2018**

➤ **DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix comme suit :

<b>Délégués titulaires :</b>	<b>Délégués suppléants :</b>	<b>Communes</b>
- Christiane LECOUSTEY	- Christian DEVLEESCHAUWER et - Adrien MARGUERITTE	Brétigny-sur-Orge
- Didier RAJOBSON	- Faouzi CHERCHALI et - Didier FILLAT	Fleury Mérogis
- Sylvain TANGUY	- Olivier REGUER et - Sylvie BARUSSEAU	Le Plessis-Pâté
- Hervé AUJALEU	- Daniel ESPRIN et - Yannick SAUVADET	Leuville-sur-Orge
- Alain LAMOUR	- Patrick PHILIPPE et - Pino LEOTTA	Longpont-sur-Orge
- Philippe DUDIOT	- Emmanuel PRANAL et - Marie-Claire ARASA	Morsang-sur-Orge
- Brahim OUAREM	- Celso LIBANIO COUTIHNO et - Dominique GENDRE	Ste Geneviève des Bois
- Norbert SANTIN	- François CHAPELLE et - Annie LECLERC	St Germain-lès- Arpajon
- Bernard ZUNINO	- Joseph DELPIC et - Claude BOISSIERES	St Michel-sur-Orge
- Véronique DABADIE	- François CHOLLEY et - Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
- Huguette LANGER	- Madeleine LAURENT et - Audrey BELLANGER	Villiers-sur-Orge
- Christian BERAUD	- Thierry FICHEUX et - Martine BRAQUET	Arpajon
- Michel VILLEMIN	- Josette ROBIN et - Philippe LE FOL	Avrainville
- Bernard SPROTTI	- Véronique MAYEUR et - Richard VIVIER	Breuillet
- Joël PEROT	- Thierry ROUYER et - Arnaud GIRARD	Bruyères-le-Châtel
- Raymond BOUSSARDON	- Edith BELLEC et - Marc MARIETTE	Cheptainville
- Edouard MATT	- Michel GAK et - Christine ROCH	Egly
- Jean-Daniel BLANCHECOTTE	- Michel COLLET et - Daniel BLIN	Guibeville
- Michel PERNEL	- Eliane COLAS et - Claude CHANCEL	La Norville
- Georges JOUBERT	- Françoise LUNEAU et - Nicolas MURAIL	Marolles-en-Hurepoix
- Patrick BONNEMYE	- Alain LE CUNFF et - Liliane CICERON	Ollainville

➤ **PRECISE** que ces désignations ne seront effectives qu'une fois l'arrêté interdépartemental portant fusion du SIREDOM et du SICTOM du Hurepoix au 1er janvier 2018 notifié par les services préfectoraux.

### **36. Approbation des nouveaux statuts du SIVOA (Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge Aval)**

➤ **ADOpte** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIVOA le 7 septembre 2017.

### **La délibération suivante est adoptée par 48 voix et ne prend pas part au vote le Président de la régie Eau Cœur d'Essonne (Monsieur TANGUY)**

### **37. Convention entre Cœur d'Essonne Agglomération et la régie publique de l'eau pour le recouvrement de la redevance assainissement**

➤ **DECIDE** de signer la convention relative au recouvrement de la redevance d'assainissement (part collecte) par la régie publique de l'eau « Eau Cœur d'Essonne » à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 et aux modalités de son reversement à Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**38. Avenant n°13 au contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable**

- **APPROUVE** l'avenant n°13 de délégation de service public annexé à la délibération, portant sur la substitution de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**La délibération suivante est adoptée par 48 voix et ne prend pas part au vote un membre de la régie Eau Cœur d'Essonne (Monsieur TANGUY)**

**39. Reprise de la compétence « distribution de l'eau potable » sur 10 communes du Sud du territoire et relations avec la régie Eau Cœur d'Essonne**

- **DECIDE** sous réserve de la délivrance de l'arrêté préfectoral, d'exercer la compétence « distribution de l'eau potable » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la partie de son territoire constituée des communes suivantes Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon.
- **DECIDE** par ailleurs de transférer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « distribution de l'eau potable » sur la partie de son territoire constituée des communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon à la Régie Eau Cœur d'Essonne sous réserve de la modification de ses statuts.
- **PRECISE** que jusqu'au 31 décembre 2018, date de fin de la délégation de service public actuellement en vigueur, la régie autonome exercera sur ce territoire géographique une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le contrôle de la dite délégation de service public.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**Les vingt trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**40. Avenant à la convention de financement avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'une liaison routière permettant la desserte par le Nord de l'ex BA 217**

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de financement avec le Conseil Départemental, portant la participation du Département de 4 500 000,00 € à 4 850 000,00 €.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous autres documents relatifs à cette affaire.

**41. Rétrocession des locaux de la médiathèque « Marie Curie » mis à disposition par la commune de Saint-Michel-Sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération**

- **DECIDE** de rétrocéder les locaux de la médiathèque « Marie Curie » sis 2, avenue Saint Saëns à Saint-Michel-sur-Orge à la commune de Saint-Michel-Sur-Orge.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**42. Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt commun »**

- **DECIDE** de définir comme étant d'intérêt communautaire l'emprise de la voirie classée dans le domaine public routier des communes de Sainte Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Arpajon, Fleury-Mérogis, Breuillet, Villemoisson-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, Le Plessis-Pâté, La Norville, Leuville-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Cheptainville, Avrainville et Guibeville.
- **DECIDE** de définir comme étant d'intérêt communautaire

Sur la commune de Bruyères le Châtel,

L'emprise des voiries :

- de la zone artisanale de Trémerolles,
- la rue de la Ferme d'Arny
- le chemin de la Piqueterie

Les trottoirs de la route d'Arpajon de la rue de la Libération (Routes Départementales situées en Agglomération)

Sur la commune de Saint Germain lès Arpajon :

L'emprise des voiries :

- de la route d'Aulnay,
- de rue de Chanteloup,
- de rue de la Gare,
- de l'impasse de la Gare,
- du passage Joseph Mogentale,
- du chemin Latéral,
- de route de Leuville,
- du chemin de Marcoussis,
- de la rue René Décle,
- de la rue de la Roseaie et,
- de la rue Stade

Les trottoirs de l'avenue Salvador Allende (Route Départementale située en Agglomération)

Sont exclus de la compétence de la Communauté d'Agglomération :

- Certains éléments des voies communales classées d'intérêt communautaires telles que :
  - le nettoyage, le balayage et le déneigement,
  - le mobilier urbain,
  - la signalisation relative aux plaques de rue et aux jalonnements,
  - les espaces verts, massifs fleuris ou plantation d'embellissement sur les trottoirs et ronds-points
- les emprises des voiries situées sur la commune de Bruyères-le-Châtel qui ne sont pas considérées comme étant d'intérêt communautaire
- les emprises des voiries situées sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon qui ne sont pas considérées comme étant d'intérêt communautaire

➤ **DECIDE** de définir comme étant d'intérêt communautaire les parkings gratuits des gares hors ouvrages en super ou infra structures appartenant au domaine public communal.

**43.Candidature du CAC Brétigny pour le label Centre d'Art contemporain d'intérêt national**

➤ **CONFIRME** la candidature de Cœur d'Essonne Agglomération à l'obtention du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous documents et engager toutes démarches relatives à ce dossier.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la future convention avec le Ministère de la Culture – D.R.A.C Ile de France.

**44.Candidature du Théâtre Brétigny pour l'appellation de scène conventionnée d'intérêt national**

➤ **CONFIRME** la candidature de Cœur d'Essonne Agglomération à l'obtention de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » pour le Théâtre-Brétigny,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous documents et engager toutes démarches relatives à ce dossier.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la future convention avec le Ministère de la Culture – D.R.A.C Ile de France

**45.Contract Local d'Education Artistique (CLEA) triennal entre la DRAC, le Département, l'Education nationale et CDEA**

➤ **AUTORISE** le Président à signer un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), d'une durée de 3 ans, avec la DRAC Ile-de-France, l'Education nationale et le Département de l'Essonne.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dispositif et/ou avenants à intervenir.

**46.Contract culturel de territoires (CCT) et d'Aide à l'investissement culturel (AIC) entre le Département et CDEA pour 2018**

➤ **DECIDE** d'inscrire la communauté Cœur d'Essonne Agglomération dans les dispositifs présentés par le Conseil Départemental de l'Essonne, « Contrat culturel de territoires » (CCT) et « Aide à l'investissement culturel » (AIC) pour les années 2018, 2019 et 2020.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces dispositifs et/ou avenants à intervenir.

#### **47. Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs »**

➤ **DECLARE** d'intérêt communautaire :

- les médiathèques situées sur le territoire des villes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Fleury-Mérogis, Villemoisson-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Le-Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge et Villiers-sur-Orge ;
- les établissements d'enseignement artistique d'Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon et Breuillet ;
- l'espace Jules Verne, comprenant le théâtre-Brétigny, scène conventionnée d'intérêt national et le Centre d'Art Contemporain d'intérêt national, situés à Brétigny-sur-Orge ;
- l'espace Marcel Carné, comprenant un théâtre et trois salles de cinéma classé « art et essai », situé à Saint-Michel-sur-Orge ;
- le théâtre de l'Arlequin, situé à Morsang-sur-Orge,

➤ **DECLARE** d'intérêt communautaire :

- les bassins nautiques de Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Breuillet et La Norville ;
- Les équipements du complexe sportif Louis Babin, à la Norville, du stade François Faillu à Egly, du stade de l'Orangerie à Ollainville, du stade Gaston Cornu à Saint-Germain-Lès-Arpajon, le gymnase Lucien Allais à La Norville, la salle de Morionville à Bruyères-le-Châtel, le plateau d'EPS Garros situé dans le collège Garros à Saint-Germain-Lès-Arpajon ;
- La halle de skate située à Villiers-sur-Orge.

#### **48. Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

- **APPROUVE** la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire lié à un agent devant être positionné sur le grade de professeur d'enseignement artistique.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération à confier au Centre Interdépartemental de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme modifié.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

#### **49. Décharge de responsabilité d'un régisseur – sursis de paiement**

- **EMET** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse déposée par Madame CHASSANG Amélie.
- **ACCEPTTE** la demande de sursis de paiement jusqu'à la réponse du Ministère de l'Economie.

#### **50. ZAC du Souchet à La Norville – Approbation d'un avenant n°4 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération, de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **51. Définition de l'intérêt communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération pour la compétence équilibre social de l'habitat**

- **DECIDE** de définir l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat comme suit :

1. En matière de Politique du logement sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :
  - Animation d'un observatoire de l'habitat, en lien avec les partenaires locaux,
  - Mise en place d'études, d'outils de programmation, de coordination ou d'intervention dans le domaine de l'habitat concourant à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH),
  - Actions de sensibilisation liées au logement ou permanences d'information et de conseil aux habitants, notamment en partenariat avec l'ADIL 91,
  - Actions d'amélioration du parc privé pour les propriétaires occupants, bailleurs et les copropriétaires dans le cadre des dispositifs contractuels avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) existants (Programme d'Intérêt Général (PIG), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plan de Sauvegarde (PDS), Programme Social Thématique (PST), Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), Résorption de l'Habitat Insalubre Irrémédiable (RHI)...) ou à venir, en phase d'étude, de mise en œuvre et d'animation,

- Actions de prévention et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre des dispositifs contractuels avec l'ANAH existants (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles (POPAC), Veille et observation des copropriétés (VOC)) ou à venir, en phase d'étude, de mise en œuvre et d'animation,
  - Participation aux instances de coordination, de programmation ou de partenariat dans le domaine du logement à l'échelle départementale et à l'échelle régionale,
2. S'agissant des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire : sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :
- Mise en place et animation de la Conférence Intercommunale du Logement,
  - Mise en place et suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution, en partenariat avec l'ensemble des réservataires de logements sociaux
  - Mise en place et suivi du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur
3. S'agissant des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :
- Adhésion au Fonds de Solidarité Logement de l'Essonne
4. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : est reconnu d'intérêt communautaire :
- Le bâti réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Cœur d'Essonne Agglomération

### **52.ZAC VVCB – convention de servitude pour le dévoiement de la canalisation d'eau potable DN 1000 sise au Plessis-Pâté**

- **DECIDE** d'approuver la convention de dévoiement de la canalisation d'eau potable DN 1000 dans la ZAC Val Vert Croix Blanche.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents afférents au dévoiement de la canalisation, objet de la présente.

### **53.Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures, d'enfouissements de réseaux et d'aménagements paysagers – secteur sud de Cœur d'Essonne Agglomération**

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre 2017-AO-ESU-101 ayant pour objet « accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures, d'enfouissements de réseaux et d'aménagements paysagers secteur sud de Cœur d'Essonne Agglomération », conclu sans minimum ni maximum, avec les sociétés :
  - BET SECTEUR, située 2 rocade de la Croix Saint Georges (77600 BUSSY SAINT GEORGES),
  - ETUDES ET SYNERGIES, située Immeuble le Diamant - 29 rue des Rosières (91240 SAINT MICHEL SUR ORGE),
  - BEA, située Le Vivaldi - 87 route de Grigny (91137 RIS ORANGIS),
  - SAFEGE, située Parc de l'Ile - 15/27 rue du Port (92022 NANTERRE),
- **PRECISE QUE** l'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification au dernier des titulaires de l'accord cadre, jusqu'au 20 avril 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cet accord-cadre.

### **54.Accord cadre de travaux d'infrastructure sur le secteur sud du territoire de la communauté Cœur d'Essonne Agglomération**

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n° 2017-AO-ESU-102 ayant pour objet « Travaux d'infrastructure sur le secteur sud du territoire de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération », conclu sans minimum ni maximum, avec les sociétés :
  - Groupement d'entreprises GTO (mandataire) / URBAINE, située 16 avenue Condorcet - BP 10020 (91240 SAINT MICHEL SUR ORGE),
  - Groupement d'entreprises TPS (mandataire) / SATO, située 35 rue de la Ferté Alais (91840 SOISY SUR ECOLE),
  - COLAS, située Route de Brières les Scellés (91150 ETAMPES),
  - Groupement d'entreprises STRF (mandataire) / EUROVIA, située 57 rue de la Libération (91590 BOISSY LE CUTTE),
  - Groupement d'entreprises ESSONNE TP (mandataire) / EIFFAGE, située 10, chemin de la Ferté Alais (91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON),
- **PRECISE QUE** l'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification au dernier des titulaires de l'accord cadre, jusqu'au 5 mai 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cet accord-cadre.

**55.Avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition de biens transférés de la commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatif à la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire – création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire »**

- **PREND ACTE** que la Commune de Brétigny-sur-Orge met à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération les biens, dépendances et espaces publics de la rue Normandie Niémen précisés dans l'avenant n° 3 s'agissant de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt commun » au procès-verbal de transfert afférent.
- **APPROUVE** l'avenant n° 3 de mise à disposition.
- **AUTORISE** le Président à signer les différents actes

**56.Avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés de la Commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatif à la compétence « Assainissement »**

- **PREND ACTE** que la Commune de Brétigny-sur-Orge met à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération les biens et équipements d'assainissement des eaux usées et pluviales de la ZAC COLLENOT situé Avenue Normandie Niémen et Allée du Château Fort correspondant aux parcelles cadastrées AD 620, AD n°627, 629, 646, 655, AD 625 (b) et AP n°1 précisés dans l'avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- **APPROUVE** l'avenant n° 4 de mise à disposition annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**57.Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe assainissement**

- **ANNULE** et remplace la délibération n°17.167 du 12 octobre 2017.
- **CONSTATE** les résultats de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
. résultat de clôture	<b>4 105 458,73 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
. solde d'exécution (001)	-528 623,17 €
. solde des restes à réaliser	-2 219 920,10 €
Soit un déficit de financement en section d'investissement de :	<b>-2 748 543,27 €</b>

- **CONSTATE** la reprise des résultats des villes comme suit :

<b>Reprise du solde positif de la section d'investissement</b>	<b>Compte 1068</b>
ARPAJON	234 062,14 €
CHEPTAINVILLE	3 388,99 €
GUIBEVILLE	25 443,48 €
MAROLLES	142 052,18 €
LA NORVILLE	73 252,50 €
ST GERMAIN LES ARPAJON	692 230,83 €
<b>Cumul</b>	<b>1 170 430,12 €</b>

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération et d'intégrer la reprise des résultats des villes comme suit :
  - . 1068 – dotations **3 918 973,39 €**
  - . 002 – report en fonctionnement **1 356 915,46 €**

**58.Intégration au budget annexe assainissement des résultats transférés des villes**

- **ANNULE** et remplace la délibération n°17.166 du 12.10.2017.
- **CONSTATE** le transfert des résultats budgétaires des budgets annexes communaux suivant :

Communes	Section d'exploitation	Section d'investissement
Arpajon	251 965,36 €	234 062,14 €
Avrainville	261,84 €	0,00 €
Cheptainville	17 894,03 €	3 388,99 €
Egly	491 222,08 €	-96 140,35 €

Guibeville	5 858,96 €	25 443,48 €
Marolles	-118 786,52 €	142 052,18 €
La Norville	49 012,88 €	73 252,50 €
Saint-Germain-Lès-Arpajon	66 419,71 €	692 230,83 €

➤ **DECIDE** d'intégrer ces résultats au budget annexe assainissement.

### **59. Budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement**

➤ **ANNULE** et remplace la délibération n°17.168 du 12.10.2017.

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe «Assainissement – Eau potable» équilibré en dépenses et en recettes à :

**Section d'investissement                    3 381 883.63 €**

**Section de fonctionnement                1 970 780.32 €**

### **60. Espace Marcel Carné - Convention d'objectifs et de moyens annuelle 2018 - Versement d'une avance sur subvention 2018**

➤ **AUTORISE** le Président à signer avec l'association "Espace Marcel CARNÉ" la convention d'objectifs et de moyens pour 2018, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention 2018 sera arrêté lors de l'adoption du Budget primitif 2018 de Cœur d'Essonne Agglomération.

### **61. Association FLPEJR - Convention d'objectifs et de moyens annuelle 2018 pour l'organisation du 18ème Salon du Livre du 5 au 11 mars 2018 - Versement d'une avance sur subvention 2018**

➤ **AUTORISE** le Président à signer avec l'association Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres..., la convention d'objectifs et de moyens pour 2018, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention 2018 sera arrêté lors de l'adoption du Budget primitif 2018 de Cœur d'Essonne Agglomération.

### **62. Association BLONBA – Convention d'objectifs et de moyens annuelle 2018**

➤ **AUTORISE** le Président à signer avec l'association BlonBa la convention d'objectifs et de moyens pour 2018, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention 2018 sera arrêté lors de l'adoption du Budget primitif 2018 de Cœur d'Essonne Agglomération.

La séance est levée à 00h20

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 15 décembre 2017.

Le présent extrait a été affiché  
ce jour à proximité de la porte  
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération  
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.

